



Héritage d un terrain à diviser

Par **Luce31550**, le **02/02/2020** à **21:27**

Bonjour,

Nous sommes 4 petits-enfants et nos grands parents nous avaient donné il y a 15 ans 1 terrain de 4000m² non viabilisé et non constructible.

Aujourd'hui nos grands parents sont tous 2 décédés.

En 15 ans les relations entre certains petits-enfants se sont beaucoup dégradées.

Comment faire pour diviser le terrain en 4, attribuer tel ou tel morceau à chacun ? Est-ce que tous doivent être d'accord pour vendre ou faire les démarches pour le rendre constructible ? Et par rapport aux impôts ?

Merci pour votre réponse

Cordialement

Luce

Par **Visiteur**, le **02/02/2020** à **23:35**

Bonjour

Il n'y a pas de démarche à accomplir pour rendre un terrain constructible, s'il ne l'est pas.

Vous pouvez consulter le plan local d'urbanisme (PLU). En mairie, pour constater s'il est ou non constructible.

Quant à l'indivision, il faut que tous soient d'accord pour en sortir et partager ce terrain en lots à faire borner par un géomètre. Je vous suggère de prendre contact avec votre notaire.